

Impérieux motifs d'intérêt général ??

Par **Name**, le **04/11/2007** à **22:18**

Bonjour à tous, est-ce que quelqu'un pourrait m'expliquer ce qu'est d'impérieux motifs d'intérêt général car je ne comprend pas bien cette notion.

Merci à tous pour vos réponses

(Nb: cela concerne l'application de la loi dans le temps)

Par **Morsula**, le **04/11/2007** à **23:31**

Bonsoir,

Vous trouverez des éléments de réponse dans l'article suivant :

[http://fr.jurispedia.org/index.php/Loi_..._dation_\(fr\)](http://fr.jurispedia.org/index.php/Loi_..._dation_(fr))

[quote:313xx55a]Se pose la question de savoir ce qui constitue un impérieux motif d'intérêt général. Selon la Cour de cassation, obéit à d'impérieux motifs d'intérêt général (liste non exhaustive) l'intervention du législateur destinée à aménager les effets d'une jurisprudence nouvelle

- * « de nature à compromettre la pérennité du service public de la santé et de la protection sociale auquel participent les établissements pour personnes inadaptées et handicapées[14] »
- * de nature à compromettre « la pérennité du service public de la protection sociale et (...) l'égalité entre les assurés[15] »
- * aboutissant à une « inégalité de traitement injuste entre les assurés mais encore un déséquilibre grave du système de financement social[16] » [/quote:313xx55a]

Par **Name**, le **05/11/2007** à **15:23**

Merci !

Par **Congelator**, le **04/11/2012** à **14:24**

Bonjour,

Le lien nest plus valide. Existe-t-il une liste de ces impérieux motifs d'intérêt général ?

Merci d'avance

Par **Thibault**, le **04/11/2012 à 15:55**

Non, puisqu'elles sont découvertes de manière jurisprudentielle. Il incombe donc aux requérants de développer quels peuvent être ces motifs impérieux. On pourra cependant penser à certains, comme cela: ordre public, santé publique etc.

Par **Tempschaud**, le **24/09/2016 à 10:41**

Un motif impérieux d'intérêt général est une notion d'origine jurisprudentielle basée sur l'existence d'une cause d'utilité publique (au plan économique, au plan social, au plan de la santé, au plan environnemental, etc.) au regard de la communauté considérée (ex : la société française).

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/09/2016 à 13:28**

BONJOUR

Je vous remercie pour votre réponse, mais le sujet date de 4 ans, donc peu de chance que son auteur revienne le consulter.

Encore merci pour votre contribution